



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2011**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2011 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Monsieur le Maire, Francis Deroo  
Madame la conseillère Paola L. Hawa  
Messieurs les conseillers Jay Van Wagner, Ryan Young, Gerry Lavigne et Michel Bouassaly;

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur le conseiller James Anderson est absent.

Monsieur le Maire Francis Deroo agit comme président de la présente séance.

M<sup>e</sup> Caroline Thibault, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**09-295-11 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Gerry Lavigne  
Appuyé par Jay Van Wagner

D'ouvrir la séance ordinaire du 12 septembre 2011. Il est 19 h 34

Adoptée à l'unanimité.

**09-296-11 Ordre du jour**

Il est proposé par Paola L. Hawa  
Appuyé par Ryan Young

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous avec le report de la résolution d'appui au projet ÉquiT-E.

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

09-295-11	Ouverture de la séance
09-296-11	Ordre du jour

- 2. Période de questions allouée aux personnes présentes**
- 3. Dépôt de la correspondance**
- 4. Adoption de procès-verbaux du conseil**
  - 09-297-11 Adoption de procès-verbaux
- 5. Conseil d'agglomération**
  - 5.1. Orientations du conseil
    - 09-298-11 Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 29 septembre 2011
  - 5.2. Autres sujets
- 6. Sécurité publique**
  - 09-299-11 Accueil de stagiaires au service de la Sécurité publique
  - 09-300-11 Imposition de peines plus sévères pour le vandalisme causé par les graffitis
- 7. Développement communautaire**
- 8. Urbanisme**
  - 8.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
  - 8.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
  - 8.3. Autres sujets
    - 09-301-11 Demande de dérogation mineure afin de permettre un projet de construction d'un triplex sur le lot 1 556 489 situé au 12 A, rue Saint-Joseph
    - 09-302-11 Demande de dérogation mineure afin de rendre conforme une construction existante en permettant une marge latérale de 2.37 mètres sur le côté droit du bâtiment au lieu de 3 mètres pour le 70, rue Meloche (Lot 1 558 903)
    - 09-303-11 Demande de dérogation mineure en vertu de l'article 4.9, afin de permettre une pente de toit égale à 8/12 au lieu d'une pente égale ou supérieure au 10/12 pour le 21 210 rue Euclide-Lavigne (Lot 2 851 722)
- 9. Services techniques**
  - 9.1. Autorisation de dépenses
    - 09-304-11 Octroi de contrat pour la collecte de feuilles et de résidus verts de porte à porte – Contrat de gré à gré
    - 09-305-11 Octroi de contrat pour l'inspection des bornes d'incendies – Contrat de gré à gré

- 09-306-11 Octroi de contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux et de la mise en place, rue Sainte-Anne, Phase III, entre les rues de l'Église et Lalonde – Appel d'offres sur invitation
  - 09-307-11 Engagement de la Ville auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) concernant les travaux de la rue Sainte-Anne, phase III
  - 09-308-11 Approbation du rapport d'avant-projet pour les travaux d'enfouissement
- 9.2. Conclusion de contrats
- 9.3. Acceptation de plans
- 9.4. Réception de travaux
- 9.5. Autres sujets
- 10. Environnement**
- 09-309-11 Adoption de compte rendu du Comité de l'Environnement
- 11. Développement économique et touristique**
- 12. Finances**
- 12.1. dons / promotions / aides financières
- 09-310-11 Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons / promotions / aides financières
- 12.2. Autres sujets
- 09-311-11 Adoption des comptes
  - 09-312-11 Autorisation de signataire autorisé (chèques et effets négociables)
  - 09-313-11 Octroi du mandat de lecture intérieure des compteurs d'eau pour toutes les résidences de la Ville – Contrat de gré à gré
  - 09-314-11 Ordonnance de vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes
  - 09-315-11 Approbation par le conseil du processus budgétaire 2012
  - 09-316-11 Radiation de pénalités pour la compagnie 4475488 Canada Inc., pour l'immeuble du 20675 boul. Industriel
- 13. Administration et greffe**
- 13.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats
- 13.2. Opérations Immobilières
- 13.3. Autres sujets

**14. Ressources humaines**

14.1. Contrats et ententes

14.2. Autres sujets

**15. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

- 09-317-11 Adoption du règlement numéro 743 modifiant les règlements de zonage numéro 533, de construction numéro 534, de lotissement numéro 535 et des permis et certificats numéro 536 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue de manière à remplacer et modifier les dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables
- 09-318-11 Adoption du règlement numéro 735-2 modifiant le règlement 735 concernant le contrôle intérimaire relatif au secteur nord
- 09-319-11 Adoption du règlement numéro 702-2 modifiant le règlement 702 concernant la délégation de pouvoir du Conseil aux fonctionnaires et employés de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et abrogeant les règlements numéros 589, 589-1, 589-2 et 589-3
- 09-320-11 Adoption du règlement numéro 744 visant à assurer la paix et l'ordre sur le domaine public en interdisant les bagarres

**16. Dépôt de documents****17. Certificats de crédit****18. Levée de la séance**

09-321-11 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Doris Miller	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pose des questions concernant le règlement 743</li> <li>▪ Questionne sur le trappage de castor</li> </ul>
Camil Raymond	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'informe sur le sondage STM et l'ajout du service de taxi</li> <li>▪ S'informe sur l'absence d'une enseigne sur la rue Meloche pour signifier une zone scolaire</li> <li>▪ S'informe sur l'absence de stop sur la rue Vallée</li> <li>▪ S'informe sur les règles applicables pour les places de stationnement des étudiants de John Abbott</li> </ul>
Maryse Barsalou	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'informe sur le rinçage unidirectionnel</li> <li>▪ S'informe sur le démantèlement de l'usine de traitement des eaux; demande ce que la Ville fera de l'équipement qui reste</li> <li>▪ Exprime sa désapprobation sur le comportement d'un cadre de la Ville</li> </ul>

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Alison Hackay	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'informe pour le terrain pour le Parc Nature</li> </ul>
Mme Robillard	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Demande des bacs pour les ordures</li> </ul>
Gaétan Provost	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'informe du changement du Ministre des Transports</li> <li>▪ S'informe sur le trappage des castors</li> </ul>
Claude Tellier	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'informe du changement de l'arrêt stop au coin de St-Charles et Ste-Anne</li> <li>▪ S'informe concernant la lecture des compteurs d'eau</li> <li>▪ S'informe concernant l'inspection des bornes-fontaines</li> </ul>
Manon Gosselin	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Demande si au stop en face du Parc Harpell, la Ville ne devrait pas mettre un dos d'âne.</li> <li>▪ S'informe concernant les fuites d'eau, à savoir qui paiera la facture de consommation excédentaire</li> </ul>
Lucie Larose	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'informe des travaux à la piste cyclable</li> <li>▪ Existe un sentier asphalté dans le secteur industriel de Baie d'Urfé; demande d'avoir la même chose sur la rue Meloche</li> <li>▪ S'informe sur la radiation de pénalités</li> </ul>
Stéphane Wintermute	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'informe si une étude de trafic sur le chemin Ste-Marie a été faite</li> <li>▪ S'informe sur l'alternative sur le détour actuel aux ponts d'étagement</li> <li>▪ S'informe si la Ville attend toujours le MTQ dans le dossier de fermeture des ponts d'étagement</li> </ul>

### 3. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	DESTINATAIRE	OBJET	SIGNATAIRE

### 4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

#### **09-297-11 Adoption de procès-verbaux**

ATTENDU QUE la greffière de la Ville a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 août 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gerry Lavigne  
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

## 5. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

### 5.1. ORIENTATIONS DU CONSEIL

<b>09-298-11 Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 29 septembre 2011</b>
---

ATTENDU QUE le maire d'une municipalité liée doit se prononcer au Conseil d'agglomération sur les sujets à l'ordre du jour en se basant sur les orientations obtenues du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jay Van Wagner  
Appuyé par Gerry Lavigne

De mandater monsieur le maire, Francis Deroo, à prendre toutes décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 29 septembre 2011, en se basant sur les informations obtenues et celles présentées lors de la réunion et ce dans les meilleurs intérêts de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adoptée à l'unanimité.

### 5.2. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

<b>09-299-11 Accueil de stagiaires au service de la Sécurité publique</b>
---

ATTENDU QUE le département de technique policière du Cégep John-Abbott a élaboré un programme de stage pour les étudiants ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Bouassaly  
Appuyé par Paola L. Hawa

D'accueillir des étudiants en technique policière du Cégep John-Abbott dans le cadre d'un stage d'observation de 15 heures.

De permettre aux étudiants d'accompagner les agents de sécurité publique en service, le tout selon les modalités qui seront prévues dans une entente entre la Ville et le Cégep.

D'autoriser le Directeur général, M. Martin Bonhomme, à signer pour et au nom de la Ville, tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

<b>09-300-11 Imposition de peines plus sévères pour le vandalisme causé par les graffitis</b>
---

- ATTENDU QUE le phénomène des graffitis est un fléau dont le contrôle occasionne des dépenses de plus en plus considérables aux municipalités et aux entreprises privées ;
- ATTENDU QUE les vandales se permettent d'abîmer, voire même détruire, au même titre que tout autre criminel, la propriété publique ou privée ;
- ATTENDU QUE ce type de vandalisme, même si non violent, cause un préjudice sérieux aux propriétaires qui en sont victimes ;
- ATTENDU QUE le graffiti a un effet négatif sur la folie urbaine et décline l'image des villes de la métropole du Québec ;
- ATTENDU QUE dans le cadre d'un développement durable harmonieux, le graffiti constitue une importante source de pollution visuelle devant être traitée comme toute autre source de pollution ;
- ATTENDU QUE la sévérité des pénalités imposables à certains crimes peut avoir un effet dissuasif sur la fréquence et l'ampleur de ces crimes ;
- ATTENDU QUE la sévérité des pénalités infligées semble insuffisante pour réprimer ce type de crime ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Gerry Lavigne  
Appuyé par Michel Bouassaly

Que les cours compétentes soient respectueusement implorées d'intervenir de façon plus agressive contre ce type croissant de criminalité en imposant aux contrevenants les pénalités les plus sévères permises par la loi.

Que par copie de cette résolution, toutes les municipalités de l'Agglomération de Montréal soient invitées à donner leur appui à cette démarche, et

Que copie de cette résolution soit acheminée au maire de la Ville de Montréal, ainsi qu'à la Cour municipale de Montréal, aux autorités de Tourisme Montréal, au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire et au Ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

## **7. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

## 8. URBANISME

### 8.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### 8.2. **PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### 8.3. **AUTRES SUJETS**

**09-301-11 Demande de dérogation mineure afin de permettre un projet de construction d'un triplex sur le lot 1 556 489 situé au 12 A, rue Saint-Joseph**

ATTENDU QUE lors de la rencontre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), les membres ont analysé la demande de dérogation mineure ci-dessus conformément au règlement sur le sujet;

ATTENDU QUE le CCU recommandait au Conseil l'acceptation de la dérogation mineure demandée;

*Le Président de la séance, Monsieur le Maire, Francis Deroo, invite alors les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure à se faire entendre du Conseil.*

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gerry Lavigne  
Appuyé par Ryan Young

D'accorder une dérogation mineure en vertu des articles 4.9 et 4.6 du règlement de zonage 533 afin de permettre, suite à la construction, une marge latérale de 1.5 mètre, au lieu de 4 mètres; permettre suite à la construction, une largeur de 7.92 mètres pour la façade de la nouvelle construction, au lieu de 10 mètres et de permettre 3 cases de stationnement dans la partie de la cour avant située dans la marge avant à condition de respecter le plan et le design du bâtiment proposés et présentés à la séance du 14 juin 2011 du comité consultatif d'urbanisme.

D'accepter la demande de dérogation mineure ci-dessus présentée.

Adoptée à l'unanimité.



**09-302-11 Demande de dérogation mineure afin de rendre conforme une construction existante en permettant une marge latérale de 2.37 mètres sur le côté droit du bâtiment au lieu de 3 mètres pour le 70, rue Meloche (Lot 1 558 903)**

ATTENDU QUE lors de la rencontre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), les membres ont analysé la demande de dérogation mineure ci-dessus conformément au règlement sur le sujet;

ATTENDU QUE le CCU recommandait au Conseil l'acceptation de la dérogation mineure demandée;

*Le Président de la séance, Monsieur le Maire, Francis Deroo, invite alors les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure à se faire entendre du Conseil.*

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Bouassaly  
Appuyé par Ryan Young

D'accorder une dérogation mineure en vertu de l'article 4.9 du règlement de zonage 533 afin de rendre conforme une construction existante en permettant une marge latérale de 2.37 mètres sur le côté droit du bâtiment, au lieu de 3 mètres pour le 70, rue Meloche (Lot 1 558 903).

D'accepter la demande de dérogation mineure ci-dessus présentée.

Adoptée à l'unanimité.

**09-303-11 Demande de dérogation mineure en vertu de l'article 4.9, afin de permettre une pente de toit égale à 8/12 au lieu d'une pente égale ou supérieure au 10/12 pour le 21 210 rue Euclide-Lavigne (Lot 2 851 722)**

ATTENDU QUE lors de la rencontre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), les membres ont analysé la demande de dérogation mineure ci-dessus conformément au règlement sur le sujet;

ATTENDU QUE le CCU recommandait au Conseil l'acceptation de la dérogation mineure demandée;

*Le Président de la séance, Monsieur le Maire, Francis Deroo, invite alors les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure à se faire entendre du Conseil.*

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola L. Hawa  
Appuyé par Jay Van Wagner

D'accorder une dérogation mineure en vertu de l'article 4.9 du règlement de zonage 533 afin de permettre une pente du toit égale à 8/12 au lieu d'une pente égale ou supérieure à 10/12 pour le 21 210 rue Euclide-Lavigne (Lot 2 851 722).

D'accepter la demande de dérogation mineure ci-dessus présentée.

Adoptée à l'unanimité.

## **9. SERVICES TECHNIQUES**

### **9.1. AUTORISATION DE DÉPENSES**

<b>09-304-11</b>	<b>Octroi de contrat pour la collecte de feuilles et de résidus verts de porte à porte – Contrat de gré à gré</b>
------------------	---

ATTENDU QUE la collecte de feuilles se fait de porte à porte les lundis 24 octobre, 7 novembre et 21 novembre 2011 et que le transport se fait au centre environnement St-Michel;

ATTENDU les recommandations du Chef de service aux Travaux publics afin d'octroyer le contrat pour la collecte de feuilles et de résidus verts;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Paola L. Hawa

D'octroyer le contrat pour la collecte des feuilles de porte à porte les lundis 24 octobre, 7 novembre et 21 novembre 2011 ainsi que le transport au Centre environnemental Saint-Michel à la compagnie *Transport Rolland Chaperon*

D'autoriser une dépense maximale de 8 217.03 \$, taxes incluses, pour les trois collectes à même le poste budgétaire numéro 02-452-00-492 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

<b>09-305-11</b>	<b>Octroi de contrat pour l'inspection des bornes d'incendies – Contrat de gré à gré</b>
------------------	--

ATTENDU QUE le rapport d'inspection des bornes d'incendies comprend : pressions dynamique et statique, liste des anomalies, priorité de restauration, etc. :

ATTENDU les recommandations du Chef de service aux Travaux publics afin d'octroyer un contrat pour l'inspection des bornes d'incendies suivant les normes du Ministère;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Bouassaly  
Appuyé par Jay Van Wagner

D'octroyer le contrat pour l'inspection des bornes d'incendies de la Ville suivant les normes du Ministère (*Loi sur la sécurité incendie*) à la firme *Aqua Data*.

D'autoriser une dépense maximale de 6 047.94 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-413-00-444 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**09-306-11 Octroi de contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux et de la mise en place, rue Sainte-Anne, Phase III, entre les rues de l'Église et Lalonde – Appel d'offres sur invitation**

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation SI-2011-05-ST;

ATTENDU les recommandations du Chef de service, Service de l'Ingénierie afin d'octroyer un contrat concernant le contrôle qualitatif des matériaux et de la mise en place, rue Sainte-Anne, Phase III, entre les rues de l'Église et Lalonde;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jay Van Wagner  
Appuyé par Gerry Lavigne

D'octroyer le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux et de la mise en place, rue Sainte-Anne, Phase III, entre les rues de l'Église et Lalonde à la firme *LVM*.

D'autoriser une dépense maximale de 33 913.19 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 22-310-00-723 du PTI.

Adoptée à l'unanimité.

**09-307-11 Engagement de la Ville auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) concernant les travaux de la rue Sainte-Anne, phase III**

ATTENDU les travaux effectués sur la rue Sainte-Anne;

ATTENDU les exigences du MDDEP en matière de conception et de contrôle des réseaux d'égout;

ATTENDU la nécessité d'obtenir l'autorisation du MDDEP en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement*, afin de procéder aux travaux d'égout requis;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola L. Hawa  
Appuyé par Ryan Young

De confirmer l'engagement de la Ville à mettre en œuvre un plan d'action pour permettre l'identification et la correction des sources de captage dans le réseau faisant partie des besoins tributaires de la rue Sainte-Anne afin que ces correctifs apportés au réseau d'égout sanitaire puissent diminuer à long terme les apports d'eau en temps de pluie.

D'assurer la conformité des travaux réalisés à la Directive 004 émise par le MDDEP.

Adoptée à l'unanimité.

<b>09-308-11    Approbation du rapport d'avant-projet pour les travaux d'enfouissement</b>
--

ATTENDU                    les travaux d'enfouissement des fils qui seront entrepris sur la rue Sainte-Anne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Bouassaly  
Appuyé par Jay Van Wagner

D'accepter le rapport et les coûts de l'étude d'avant-projet.

De confirmer la volonté de la Ville de poursuivre à l'étape de réalisation des travaux pour le projet d'enfouissement.

D'autoriser le Directeur général, M. Martin Bonhomme, à signer la convention de projet.

Adoptée à l'unanimité.

**9.2.                    CONCLUSION DE CONTRATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**9.3.                    ACCEPTATION DE PLANS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**9.4.                    RÉCEPTION DE TRAVAUX**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**9.5.                    AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**10.                    ENVIRONNEMENT**

<b>09-309-11    Adoption de compte rendu du Comité de l'Environnement</b>
---

ATTENDU QUE            Mme Josée Lanouette a préparé le document suivant :

1. le compte rendu de la réunion du Comité de l'Environnement tenue le 10 août 2011 (annexe « A »);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jay Van Wagner  
Appuyé par Paola L. Hawa

D'adopter le compte rendu ci-dessus mentionné et préparé par Mme Josée Lanouette dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

## 11. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

## 12. FINANCES

### 12.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

<b>09-310-11</b>	<b>Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons / promotions / aides financières</b>
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE la demande correspond aux critères de la Politique de dons de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gerry Lavigne  
Appuyé par Michel Bouassaly

D'autoriser la dépense et le paiement d'une somme de 130 \$ à *The Black Watch of Canada Association* pour l'achat d'un espace publicitaire de 1/4 de page pour publication dans un livre souvenir; Cette association vient en aide aux résidants de l'Hôpital Sainte-Anne.

D'autoriser une dépense maximale de 130 \$, taxes incluses, pour le paiement de l'aide financière mentionnée ci-haut à même le poste budgétaire 02-190-00-992 du fonds général

D'autoriser la dépense et le paiement d'une somme de 150 \$ à Victoria Brauer Rochette pour son championnat national de rugby (équipe U-18 qui représente le Québec à Calgary).

D'autoriser une dépense maximale de 150 \$, taxes incluses, pour le paiement de l'aide financière mentionnée ci-haut à même le poste budgétaire 02-190-00-991 du fonds général

Adoptée à l'unanimité.

### 12.2. AUTRES SUJETS

<b>09-311-11</b>	<b>Adoption des comptes</b>
------------------	-----------------------------

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gerry Lavigne  
Appuyé par Ryan Young

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 31 août 2011

**1 619 065.38 \$**

+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 août 2011

**59 927.12 \$**

**Total :**

**1 678 992.50 \$**

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 31 août 2011

**199 281,75 \$**

Adoptée à l'unanimité.

**09-312-11 Autorisation de signataire autorisé  
(chèques et effets négociables)**

ATTENDU la nomination de M. Martin Bonhomme à titre de Directeur général;

ATTENDU la signature électronique du Maire, M. Francis Deroo;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola L. Hawa  
Appuyé par Ryan Young

Qu'en l'absence de M. Michael Finnerty, Trésorier de la Ville, M. Martin Bonhomme, Directeur général, soit le seul autorisé à signer tous les chèques et effets négociables en remplacement de la signature de M. Michael Finnerty.

Adoptée à l'unanimité.

**09-313-11 Octroi du mandat de lecture intérieure  
des compteurs d'eau pour toutes les  
résidences de la Ville – Contrat de gré à  
gré**

ATTENDU les recommandations du trésorier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Bouassaly  
Appuyé par Jay Van Wagner

D'octroyer le mandat de lecture intérieure des compteurs d'eau pour toutes les résidences de la Ville à la firme Compteurs d'eau du Québec.

D'autoriser une dépense maximale de 12 000.00 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-412-00-683 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**09-314-11 Ordonnance de vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes**

ATTENDU QUE l'article 484 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19) stipule que les arrérages de taxes municipales se prescrivent par trois ans;

ATTENDU QUE conformément à l'article 511 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées en 2010 avec une date d'échéance antérieure au 31 décembre 2010 n'ont pas été payées le 12 septembre 2011 (voir annexe « H »);

ATTENDU QUE le 15 août 2011, le trésorier a fait parvenir un avis aux propriétaires des immeubles en défaut de paiement de taxes les informant que leur propriété pourrait être vendue pour non paiement des taxes de l'année 2010 échue le 31 décembre 2010.

ATTENDU QUE conformément à l'article 512 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, peut ordonner à la Greffière de vendre ces immeubles à l'enchère publique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gerry Lavigne  
Appuyé par Jay Van Wagner

Que le Conseil ordonne à la Greffière de vendre à l'enchère publique pour non paiement de taxes les immeubles mentionnés à la liste annexée aux présentes le 20 octobre 2011, à 14 heures, dans la salle du Conseil, au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre, Sainte-Anne-de-Bellevue.

Que la Greffière soit autorisée à entreprendre les procédures requises pour donner effet à la présente résolution.

Que le Trésorier soit autorisé à enchérir au nom de la Ville pour un montant correspondant aux arrérages de taxes plus les intérêts et frais encourus.

Adoptée à l'unanimité.

**09-315-11 Approbation par le conseil du processus budgétaire 2012**

ATTENDU QUE le conseil municipal doit adopter le budget 2012 avant le 31 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Bouassaly  
Appuyé par Ryan Young

D'approuver le processus budgétaire présenté par M. Martin Bonhomme, directeur général, contenu dans un document daté du 6 septembre 2011 et remis aux membres du conseil, comportant les tâches à effectuer et proposant un échancier des travaux.

Adoptée à l'unanimité.

<b>09-316-11 Radiation de pénalités pour la compagnie 4475488 Canada Inc., pour l'immeuble du 20675 boul. Industriel</b>
--

ATTENDU la *Loi sur la fiscalité municipale* qui permet aux municipalités d'exiger des pénalités sur les taxes foncières impayées et dont le paiement est exigible;

ATTENDU QUE la compagnie 4475488 Canada Inc. (« la compagnie ») est en défaut du paiement de taxes foncières pour un immeuble situé au 20675, boul. Industriel à Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QUE la somme due est de 465 936.59 \$;

ATTENDU QUE de cette somme, un montant de 16 807.40 \$ représente des pénalités;

ATTENDU QUE la compagnie et la Ville ont entrepris des discussions afin de régulariser la situation;

ATTENDU QUE la compagnie souhaite conserver son immeuble et ainsi, éviter de mettre en péril la survie de l'entreprise qu'elle abrite et qui embauche environ 40 personnes;

ATTENDU QUE la Ville veut régler le dossier dans le meilleur intérêt de l'ensemble des contribuables de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QU' une entente est intervenue entre la compagnie et la Ville et qu'elle satisfait les exigences de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gerry Lavigne  
Appuyé par Jay Van Wagner

D'autoriser le trésorier et directeur des services administratifs, M. Michael Finnerty, à radier un montant de 16 807.40 \$, qui représente les pénalités calculées sur la base du montant des taxes foncières impayées.

D'exiger la somme de 449 129.19 \$ à la compagnie 4475488 Canada Inc., représentant le capital et les intérêts des taxes foncières impayées, le tout en un seul versement.

Adoptée à l'unanimité.

### **13. ADMINISTRATION ET GREFFE**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.



**13.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET  
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE  
MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**13.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**13.3. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**14. RESSOURCES HUMAINES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**14.1. CONTRATS ET ENTENTES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**14.2. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**15. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE  
RÈGLEMENTS**

<p><b>09-317-11 Adoption du règlement numéro 743 modifiant les règlements de zonage numéro 533, de construction numéro 534, de lotissement numéro 535 et des permis et certificats numéro 536 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue de manière à remplacer et modifier les dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables</b></p>
---

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* de la Province de Québec, le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté des règlements portant les numéros 533, 534, 535 et 536 intitulés « Règlement de zonage », « Règlement de construction », « Règlement de lotissement » et « Règlement des permis et certificats ».

ATTENDU QUE le 18 septembre 2009, est entré en vigueur le Règlement modifiant le règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (RCG 09-017) pour y intégrer les dispositions de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables de 2005 (décret 468-2005, 18 mai 2005), ainsi que pour y intégrer les côtes de crues de la Rivière de l'Anse à l'Orme et du Lac Saint-Louis, émises par le Centre d'expertise hydrique du Québec rendues officielles le 16 juin 2006;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.O., chapitre A-19.1), la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue doit adopter tout règlement de concordance;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Francis Deroo, lors de la séance ordinaire du 8 août 2011, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE la greffière de la Ville a demandé une dispense de lecture, ayant remis une copie du règlement aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Paola L. Hawa

D'adopter le règlement numéro 743 dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

<p><b>09-318-11 Adoption du règlement numéro 735-2 modifiant le règlement 735 concernant le contrôle intérimaire relatif au secteur nord</b></p>
--

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a déposé un avis de motion aux fins de débiter le processus de modification du plan d'urbanisme, tel qu'adopté par la Ville de Montréal sous le numéro 04-047, pour y modifier le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur nord de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QUE la modification du plan d'urbanisme a pour objectif de revoir la planification particulière du secteur nord, notamment pour la préservation des milieux sensibles et pour l'intégration optimale des usages et constructions dans le secteur ainsi que l'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme en mettant en place une planification détaillée du site et des propriétés adjacentes dans le cadre d'un programme particulier d'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, lors de la séance du conseil municipal du 28 juin 2010, une résolution de contrôle intérimaire restreignant temporairement les dispositions relatives aux nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellements de lots faits par aliénation;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, en vertu des articles 112.2 et 112.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement numéro 735, de contrôle intérimaire relatif au secteur nord, s'appliquant au secteur nord de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue défini par les zones PR-108; PR-110, H-103, H-111, H-112, H-119, C-122, I-123, I-124, I-127, I-129 et I-131, tel que délimitées au plan de zonage

faisant partie intégrante du Règlement de zonage numéro 533;

ATTENDU QUE l'agrandissement du Parc naturel régional de l'Anse-à-l'Orme nécessite une opération cadastrale permettant la subdivision du lot 1 559 473 en deux lots distincts; soit la création du lot 4 879 073 pour l'agrandissement du parc régional ainsi que la création du lot 4 879 074 pour le développement immobilier;

ATTENDU QUE le conseil municipal, en vertu de l'article 112.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* peut lever, sur délivrance d'un permis, une interdiction prévue par son règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'inclure une exception à l'interdiction de procéder à une opération cadastrale dans les zones concernées, permettant toute opération cadastrale proposant de nouvelles limites qui visent à agrandir la superficie du parc régional de l'Anse-à-l'Orme et de l'écoterritoire toute en conformité avec l'article 112.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la greffière de la Ville a demandé une dispense de lecture, ayant remis une copie du règlement aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jay Van Wagner  
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le règlement numéro 735-2 dont copie est jointe en annexe « C ».

Adoptée à l'unanimité.

**09-319-11 Adoption du règlement numéro 702-2 modifiant le règlement 702 concernant la délégation de pouvoir du Conseil aux fonctionnaires et employés de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et abrogeant les règlements numéros 589, 589-1, 589-2 et 589-3**

ATTENDU QU' en vertu des articles 73.2 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* le conseil peut, par règlement, déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la Ville certains pouvoirs;

ATTENDU QU' en vertu des articles 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* le conseil peut déléguer le pouvoir de former le comité de sélection et d'établir les critères de sélection en matière d'octroi de contrat par un système de pondération, à tout fonctionnaire ou employé;

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* requiert dorénavant la confidentialité des membres des comités de sélection;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le maire, Francis Deroo, lors de la séance ordinaire du 8 août 2011, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE la greffière de la Ville a demandé une dispense de lecture, ayant remis une copie du règlement aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Bouassaly  
Appuyé par Gerry Lavigne

D'adopter le règlement numéro 702-2 dont copie est jointe en annexe « D ».

Adoptée à l'unanimité.

<b>09-320-11 Adoption du règlement numéro 744 visant à assurer la paix et l'ordre sur le domaine public en interdisant les bagarres</b>
---

ATTENDU les articles 62, 66, 67 et 85 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1);

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Francis Deroo, lors de la séance ordinaire du 8 août 2011, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE la greffière de la Ville a demandé une dispense de lecture, ayant remis une copie du règlement aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Jay Van Wagner

D'adopter le règlement numéro 744 dont copie est jointe en annexe « E ».

Adoptée à l'unanimité.

## 16. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 1<sup>er</sup> août 2011 au 31 août 2011;
- Liste des commandes du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2011;
- Dépôt de la liste des embauches au cours du dernier mois;

**17. CERTIFICATS DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par les résolutions suivantes :

09-304-11	09-305-11	09-306-11	09-310-11
09-311-11	09-313-11	09-316-11	

Le 13 septembre 2011,

---

Michael Finnerty  
Trésorier

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

<b>09-321-11 Levée de la séance</b>
-------------------------------------

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Paola L. Hawa

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 28

Adoptée à l'unanimité.

---

Francis Deroo  
Maire

---

M<sup>e</sup> Caroline Thibault, LL.B., OMA  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 102-102-0118*